

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
Le Censeur insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 18 JUIN 1846

Le Constitutionnel engageait ces jours passés les électeurs à se délier de certains candidats qui se prétendent indépendants afin de pouvoir échapper à tout engagement vis-à-vis des électeurs et de demeurer libres de voter, non pas selon leur conscience, mais selon leurs intérêts.

Le Constitutionnel aurait établi en principe que les candidats indépendants, mais réellement indépendants, pouvaient être, dans les circonstances actuelles, un embarras considérable, que nous l'aurions parfaitement approuvé; car nous sommes de ceux qui n'admettent pas cette indépendance orgueilleuse à laquelle aspirent certains hommes politiques indépendants.

Au point où sont les choses, chaque parti a sa ligne toute tracée, chaque homme de sens peut prendre position sans craindre de se tromper; il pourra errer sur les hommes, il

n'errera pas sur les choses. Nous ne sommes pas un peuple né d'hier, chez lequel il n'y ait pas de traditions. Nous savons d'où procèdent les partis, où ils vont et d'où ils viennent; leur filiation se retrouve dans toutes les époques de notre histoire contemporaine, et même dans d'autres époques éloignées.

Nous voyons chaque jour les richesses du clergé augmenter, ce qui ne l'empêche pas de se plaindre; nous le voyons chaque jour faire de nouvelles acquisitions et créer de nouveaux établissements, ce qui ne l'empêche pas de soutenir qu'il n'est pas libre. Qu'on le laisse faire, et avant vingt ans il sera plus puissant qu'il ne l'a jamais été.

« Dernièrement, dit le Patriote de Saône-et-Loire, l'ancienne abbaye de Cîteaux a été vendue, par expropriation forcée, et adjugée à MM. Grangier, de Dijon, et Monnier, de Poligny (Jura); mais, comme dans le délai de huitaine une surenchère a été faite par M. Joseph Rey, supérieur des frères de Saint-Joseph, demeurant à Oullins, près de Lyon, on procédera à une réadjudication le 25 de ce mois. Ainsi, il est à peu près certain que l'ancienne abbaye retombera dans quelques jours entre les mains de nouveaux moines. Nous sommes en marche rapide vers le régime d'un autre siècle. C'était bien la peine, en vérité, de faire deux révolutions dans l'espace de cinquante ans pour arriver à un pareil résultat! »

L'esprit public, qu'on croyait amorti, semble devoir se réveiller à l'occasion des prochaines élections municipales. Dans bon nombre de localités on se prépare à faire entrer dans les conseils des citoyens qui soient disposés à faire les affaires de leurs mandataires et non pas les leurs, à agir dans l'intérêt général sans vouloir y mêler d'autre intérêt.

qu'on les leur indique. Ce que nous demandons, c'est qu'on fasse arriver au conseil des hommes probes, éclairés et résolus avant tout à s'occuper des améliorations que réclame notre cité. Sans vouloir mêler trop directement la politique aux élections municipales, nous ferons remarquer que, dans une ville aussi importante que Lyon, elles ne peuvent pas en être complètement séparées sans de graves inconvénients.

Au moment où la chambre de 1842 approche de l'expiration de son mandat, au moment où le ministère qui, à l'origine de cette chambre, se trouvait en présence d'une majorité hostile, va demander au corps électoral de lui renvoyer cette majorité bienveillante qu'il est parvenu à composer de tant d'éléments hétérogènes, il n'est pas sans intérêt de montrer au pays ce que peuvent devenir certains hommes sous l'influence de la corruption appliquée en grand et avec persévérance.

La chambre de 1831-1834 comptait dans l'opposition d'alors cinquante-deux députés qui font encore partie de la chambre actuelle; ce sont MM.

- Abraham Dubois, Girardin (Ernest de), Lherbette, Arago, Glais-Bizoin, Luneau, Bacot, Gouin, Mallye, Ballot, Gras-Préville, Mauguin, O. Barrot, Havin, Mercier (de l'Orne), Baude, d'Hérembault, de Mornay, Bernard (de Rennes), Isambert, Réal (Félix), Berryer, Jollivet, Reynard, Cordier, Joly, Roger (du Loiret), Cormenin, Junyen, Subervic, Couturier, Georges Lafayette, Taillandier, Defermon, de Leydet, Teulon, Desjoubert, Larabit, de Thiard, Dubois (de la Loire-Inf.), Las-Cazes (Emmanuel), de Tracy, Dupont (de l'Eure), Laurence, Tribert, Gauthier de Rumilly, Legendre, Tueux, Genoux, Legrand (de l'Oise), Leyraud, Gillon.

Le tiers-parti, en 1831-1834, comptait vingt-un membres de la chambre actuelle, qui sont MM.

- Armez, vicomte Decazes, Lepelletier-d'Aulnay, Amilhau, Demeuve, Massey, Barada, Garcias, Larochehoucauld - Liancourt, Barbet, Genin, Giraud (de la Drôme), Thil, Boissy d'Anglas, Calmon, Toye, André Kœchlin, Chasles, Clément, Lachèze, Clément.

Enfin, la majorité de 1831-1834 comptait dans son sein qua-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 JUIN.

LE GRILLON DU FOYER. (4)
CONTE DE PÈRES.

(Suite.)

Mistress Fielding n'oubliait pas de prévenir la compagnie que le jour de son mariage était le plus beau jour de sa vie, et qu'après, elle ne demandait à Dieu que la grâce de quitter ce monde. C'était une manière de précaution.

— Au revoir, dit John en endossant son large paletot. Je vais être bien vite de retour. Au revoir à tout le monde!

— Au revoir, dit John à l'enfant, où vous voyagez par les froides journées et où vous laissez votre vieux père occupé de son feu à fumer sa pipe. Où est Dot?

— Où est ma pipe? — Où est la pipe? — Il y avait là quelque chose d'extraordinaire! Elle, ou...

rencontrer un autre?), que Dot sentait sur elle, contribuait à accroître son embarras. Elle était au supplice.

— Que vous êtes maladroit ce soir, Dot! En vérité, il ne me serait guères difficile de faire mieux.

Après ces paroles, qui étaient loin d'exprimer le moindre reproche, le voiturier sortit. Bientôt on entendit le claquement du fouet et le galop tranquille du vieux cheval.

— Bertha, dit-il en prenant sa voix la plus caressante, qu'est-il arrivé? Vous êtes bien changée, ma chère amie. Si gaie ce matin, et à présent sombre et silencieuse! Qu'est-ce donc? Parlez.

— Oh! père!... s'écria la jeune aveugle en larmes, l'affreuse, oh! l'affreuse destinée que la mienne!

— Jusqu'ici, mon enfant, vous avez été contente et heureuse. Et qui ne vous aimerait pas, vous si bonne et si pure!

— Voilà ce qui me brise le cœur, cher père... toujours dévoué, toujours tendre pour moi!

— Etre... être aveugle, pauvre chérie, c'est un grand malheur; mais... Ah! je ne l'ai jamais senti! s'écria-t-elle; jamais je n'en ai su l'étendue, non, jamais! Parfois j'aurais tout donné pour vous voir... pour le voir... une seule fois, cher père, oh! rien qu'une petite minute... J'étais curieuse de connaître quel trésor j'avais là, ajouta-t-elle en posant la main sur son cœur, et jalouse de l'y conserver.

— Oui, Bertha.

La jeune fille leva vers le ciel sa tête expressive, si belle de résignation, et parut se recueillir.

— Il n'y a pas, dit-elle, dans mon cœur, un seul vœu, une seule pensée qui ne soit pas pour votre bonheur, gracieuse May. Oh! je me souviens avec délices des temps heureux de notre enfance. On vous disait déjà bien belle, et vous deviez être fière de ces doux yeux et de cette beauté qui ont toujours manqué à la pauvre aveugle. Et, pour moi, quel tendre cœur était le vôtre! Quels égards! quelles caresses! Tout sentiment de reconnaissance s'efface auprès de ce touchant souvenir... Soyez bénie... Soyez heureuse!... Et pourtant, bonne May, elle la pressa vivement contre son sein, — et pourtant, ma charmante, savez-vous qu'aujourd'hui mon âme, trop émue, a failli se briser, en apprenant que vous alliez devenir sa femme?... Père, May, Dot! pardonnez-moi l'aveu de cet amour... et rappelez-vous seulement ses généreux efforts pour changer en heures d'ivresse la mélancolie de mes journées; rappelez-vous, — j'en prends le ciel à témoin! — que je suis encore heureuse de le savoir fiancé à une femme digne de lui.

En disant ces mots, ses mains tremblantes s'attachaient à la robe de May. Son front s'inclinait, timide et rougissant. Chaque parole le courbait davantage, et, à la fin de cette confession étrange, Bertha tomba aux pieds de son amie, dans une attitude éloquente de prière et de résignation.

Un éclair terrible de vérité illumina le cerveau de Caleb.

— Grand Dieu! s'écria-t-il en se tordant les mains, ne l'ai-je trompée depuis son berceau que pour déflorer la paix de sa jeunesse!

Quelle eût été la fin de cette scène déchirante? Je ne sais trop, Mais Dot était là, Dot, la femme bonne et sensible, — elle était vraiment tout cela, malgré ses torts qui bientôt vous la feront peut-être haïr. — La première elle revint de son émotion; elle prit la parole, sans laisser à May le temps de répondre, et à Caleb d'en dire davantage.

— Venez, ma chère, dit-elle à Bertha, sortons ensemble. Donnez-lui le bras, May. Bien. Voyez comme elle est soulagée déjà. Et comme c'est bien à elle d'avoir songé à nous! ajouta la petite rusée en baisant la jeune fille au front. Venez, Bertha. Allons, voilà le bon père qui va nous accompagner. N'est-ce pas, Caleb? Sans mentir!

— Bravo! tu es un noble cœur, petite Dot! Quelle nature si disgraciée eût résisté à ton influence?

— Apportez-moi le bambin, Tilly, dit-elle en approchant une chaise de la cheminée, et pendant que je le bercerais sur mes genoux, voici mistress Fielding qui m'apprendra comment on soigne ces messieurs-là. Je vus sur ce chapitre être aussi savante qu'elle.

rante-six membres qui siègent encore aujourd'hui au Palais-Bourbon; c'étaient MM.

d'Angeville,	Estancelin,	Perrier (Joseph),
de Berthois,	Ganneron,	Peyre,
Bonnefons,	Garraube,	Pouille,
Bugeaud,	Gauthier d'Uzerche,	de Rémusat,
Champanhet,	Granier,	Rihouet,
Chassiron,	Gravier,	Roul,
Cornudet,	Guizot,	Rivière de l'Arque,
Cunin-Gridaine,	Harlé,	Salvage,
Delessert (François),	Jacqueminot,	Sappey,
Dozon,	Lafond,	Sébastieni,
Dulimbert,	Lefebvre (Jacques),	Tavernier,
Dumon (du Lot),	Legrand (de la Manche),	Thiers,
Dupin,	Martin (du Nord),	Vergnes,
Duprat,	Meynard,	Vigier.
Duvergier de Hauranne,	Paixhans,	
Edmond Blanc,		

Sur ces quarante-six députés, six, MM. Dupin, Duvergier de Hauranne, Estancelin, Ganneron, de Rémusat, Thiers sont aujourd'hui passés dans l'opposition. Il n'y a donc plus dans la chambre actuelle que quarante membres seulement de l'ancienne majorité. Mais la majorité à l'aide de laquelle M. Guizot s'est maintenu a reconquis :

1° Les vingt et un membres du tiers-parti dont nous avons cité les noms plus haut;

2° Onze membres de l'opposition, qui sont MM. Baude, Bernard (de Rennes), Couturier, Defermon, Gillon, de Las-Cazes, Laurence, Legrand (de l'Oise), Félix Réal, Reynard, Tueux.

Donc, sur les soixante-douze membres de la majorité actuelle qui appartenaient à la chambre de 1831-34, quarante seulement étaient de la majorité, trente-deux de l'opposition ou du tiers-parti.

Voici maintenant les noms des membres de la majorité actuelle qui sont entrés dans la chambre depuis 1834 comme membres de l'opposition ou du tiers-parti; ils sont au nombre de quarante et un, savoir : MM.

Ardant,	Janvier,	Mottet,
Armand (Aube),	de Lacombe,	Oger,
de Bellonnet,	de Lafarelle,	Pascalis,
Bignon,	de Lafressange,	Passy (A.),
Bonnaire,	de Lagrange,	Peltreau-Villeneuve),
Cayx,	Lahaye-Jousselin,	Poisat,
Carfbeer,	Lasnyer,	de Pommeroy,
Chaix-d'Est-Ange,	Laurans (Drôme),	Salgues,
de Dalmaïe,	Lavielle,	Sauzet,
Denis,	Lemerrier,	Schneider (le général),
Dugabé,	Lescot de la Millandrie,	Toye,
Durozier,	Martin (Rhône),	Véjux,
Duthil,	Mater,	Vuitry.
de Golbéry,	de Mesgrigny,	

Nous compléterons ces curieux mais tristes détails par la liste des membres de la majorité actuelle qui, de 1831 à 1834, appartenaient notoirement, en dehors de la chambre, à l'opposition radicale, légitimiste ou constitutionnelle, liste sur laquelle bien des noms ont été oubliés, car les antécédents de tous les députés ne sont pas connus. Ce sont MM.

Bergevin,	Dobois (du Havre),	Martin (Haute-Garonne),
Bernadou,	d'Etchegoyen,	Nisard,
de Carné,	Galos (Henri),	de Peyramont,
Chevalier (Michel),	de Grille,	Richard des Brus,
Costé,	Liadières,	Salvandy,
Dessaïgne,	de Maingoval,	d'Uzès,
Dilhau,	de Marande,	de Valon.

Voilà comment M. Guizot a recruté sa majorité; voilà la moralité des gens qui le soutiennent. Les électeurs qui vont avoir à renouveler la chambre l'épureront-ils? Ils le doivent, s'ils ne veulent pas que la prochaine législature ne soit pas, à son début même, une sorte de cadavre condamné à la peste et à la décomposition.

## Paris, le 16 juin 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU COURRIER.)

Le discours que M. le duc de Nemours a prononcé à Lille, au banquet donné à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer du Nord, arrache au correspondant du *Journal des Débats* des exclamations d'enthousiasme et d'admiration.

Ce qu'il y a de plaisant dans cet enthousiasme et dans cette admiration que les plus beaux discours prononcés à la tribune française par nos plus grands orateurs provoqueraient à peine, c'est que non seulement M. le duc de Nemours n'a pas improvisé ce qu'il a dit, mais que son discours a été préparé à Paris; c'est

qu'il en avait laissé plusieurs copies, et qu'il a été composé, par les imprimeurs des journaux ministériels, sur le texte même du faiseur qui est chargé d'avoir, pour le compte de M. de Nemours, de l'esprit, de l'à-propos, du tact, et au besoin même de l'éloquence.

Un de nos collaborateurs qui arrive de Bruxelles, où il s'était rendu à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer du Nord, nous rapporte que la fête offerte par le gouvernement belge aux voyageurs français a dépassé toutes les magnificences de celle qui avait eu lieu à Lille. Le banquet a été splendide, le bal plus splendide encore. Au banquet, un toast a été porté par M. Rogier, ancien ministre de l'intérieur, à la chambre des députés de France, représentée à cette fête par plus de soixante de ses membres, et entre autres par M. Odilon Barrot. L'honorable chef de la gauche a répondu à ce toast, et cet incident, qui n'était pas prévu et qui a eu un caractère quasi politique, a un instant ému les personnages officiels qui en ont été témoins. M. Dupin a pris la parole à son tour pour amortir l'effet produit par M. Odilon Barrot; mais il a eu beau vouloir généraliser la question, M. Barrot avait presque parlé au nom de l'opposition, et c'est l'opposition qui a eu tous les profits de l'incident.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 15 juin.

BUDGET DES DÉPENSES. — LÉGION-D'HONNEUR.

M. LHERBETTE : La chambre s'est souvent préoccupée de la prodigalité avec laquelle le gouvernement actuel distribue la croix de la Légion d'Honneur. Une proposition, adoptée dans les deux chambres, avait décidé que le nombre des nominations ne pourrait être égal qu'à la moitié des vacances. Cette proposition n'a pas été sanctionnée par le ministère, cela se conçoit; mais, comme pour montrer le cas qu'elle fait des vœux des chambres, l'administration, loin de s'en tenir à la moitié des vacances, a porté les nominations à plus du double.

Ainsi, du mois de novembre 1844 au mois de novembre 1845, il y a eu 1,698 vacances; il y a eu 2,388 nominations et 381 promotions.

L'article de la loi qui exige que les nominations soient insérées au *Moniteur* ne pouvait être un remède, du moment qu'on dispensait le ministère de les motiver. Cette année, en effet, le nombre des croix données dépassera, suivant toute apparence, le chiffre que je viens d'indiquer. Dans les cinq premiers mois de l'année, on a distribué 1,700 croix, et les élections n'ont pas encore eu lieu. (Rires à gauche. — Rumeurs aux centres.)

Il existe au budget un crédit pour l'achat des décorations envoyées aux nouveaux chevaliers, ce crédit a été épuisé; on a demandé un crédit extraordinaire, ce crédit extraordinaire est épuisé, et j'ai entendu dire qu'un de nos honorables collègues avait vu un brevet en marge duquel le titulaire était autorisé à porter des insignes qu'on ne lui donnait pas. Il faut aujourd'hui que les nouveaux chevaliers soient comme la France, assez riches pour payer leur gloire. (Rires et murmures.)

Ce que je dis ne se rapporte pas aux croix données dans l'armée, dans la marine; mais dans le civil, dans l'administration, dans les bureaux, les décorations ont été données avec une véritable prodigalité. J'ai entendu quelques uns de nos collègues qui vont dans les ministères dire qu'il y avait certains bureaux où l'on voyait plus de croix que dans les plus braves régiments. (Mouvements divers.) Il y a un ministère qui a envoyé à tous ses inspecteurs généraux la croix d'officier, comme par mesure d'ordre et comme insigne inhérent à leur uniforme.

Il y a en outre des établissements d'éducation où sont reçus seulement les enfants des légionnaires. Alors, pour pouvoir y admettre les enfants de certains favoris, on commence par les faire légionnaires. Ainsi, pour prostituer une chose d'argent, on commence par en prostituer une d'honneur.

On était bien loin de là sous l'Empire. Un régiment avait été écharpé, Napoléon donna sept croix aux débris de ce régiment; on trouva qu'il commençait à la prodiguer. La croix d'honneur avait alors une grande valeur. « C'était un beau temps, disait un général à un de ses compagnons d'armes, que celui où l'on se battait ainsi pour la croix. — C'était un plus beau temps, répondit celui-ci, que le temps où l'on se battait ainsi pour entendre dire par ses camarades : Tu t'es conduit en brave. »

M. DE SALVANDY s'efforce de justifier les distributions de croix.

M. CHAIX-D'EST-ANGE : A la dernière session, la chambre, préoccupée de la prodigalité avec laquelle les croix étaient distri-

buées, fut sur le point d'adopter une proposition tendant à exiger l'insertion au *Moniteur* des nominations faites dans la Légion d'Honneur.

M. LUNEAU : L'amendement fut même adopté; seulement on avait demandé en outre que les nominations fussent motivées, et c'est cette partie de l'amendement qui fut rejetée.

M. CHAIX-D'EST-ANGE : Je me rappelle en effet maintenant que l'amendement fut adopté. Eh bien! cette volonté de la chambre a-t-elle été exécutée loyalement, de bonne foi, consciencieusement? Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait, ce me semble, qu'il ne se fit pas de nominations que le gouvernement soit obligé de garder un ou plusieurs mois en portefeuille, en attendant un moment qui permette de les publier. Or, il paraît qu'un ministre tient en ce moment soixante nominations secrètes qu'il publiera quand la circonstance lui paraîtra propice; c'est M. le ministre de l'instruction publique qui sait assez le prix du signe de l'honneur pour ne pas le prodiguer.

M. DE SALVANDY dément cette assertion et donne quelques explications embarrassées sur les considérations politiques qui peuvent arrêter et rendre inopportunes certaines nominations.

Les dépenses de la Légion d'Honneur, s'élevant à 7,683,098 f., sont adoptées.

Le budget de l'imprimerie royale est ensuite fixé à 2,950,000 f. « Chancelleries consulaires, 400,000 f. »

M. LÉON DE MALLEVILLE : La déclaration de M. le ministre des affaires étrangères qu'il n'acceptait pas la discussion que je voulais engager à l'occasion de ce chapitre sur les affaires de Syrie, me place dans un certain embarras. Je ne puis renoncer complètement à la parole. Je ne puis me dispenser de demander quelques explications pour le passé, quelques consolations pour le présent, quelques espérances pour l'avenir.

Sans entrer dans de longs détails, l'honorable membre croit devoir rappeler ici l'histoire de la question de Syrie. Ce pays avait joui pendant sept ans, sous l'administration du vainqueur de Nézib, d'une paix à peu près complète, lorsque les événements de 1840 le replacèrent sous la puissance immédiate des Turcs. Pour armer les chrétiens contre le pacha d'Egypte, on leur avait fait des promesses qu'on n'a pas tenues. Ces peuples, qu'on accuse si souvent de perfidie, auraient bien plutôt un jour le droit d'accuser la félonie de l'Europe. On s'était engagé à maintenir dans le Liban la domination de l'émir Béchir; promesses, garanties, on n'avait rien négligé, et pourtant, à peine a-t-on été le maître, que le vieil émir a été emmené prisonnier à Malte. Comme tous ceux qui ont besoin de protection dans ce pays, il a demandé à venir en France, on n'a pas voulu; on n'a pas permis davantage qu'il vint en Angleterre, et lorsqu'on n'a pas cru pouvoir le garder plus long-temps, on l'a envoyé à Constantinople.

La Syrie se trouvait replacée alors sous l'administration directe des Turcs; elle était devenue un théâtre de meurtres, de pillages, de brigandages continus. Après deux honteuses années passées ainsi, l'Europe a compris enfin qu'elle ne pouvait souffrir un tel état de choses, en partie son ouvrage; elle a sommé la Porte d'administrer humainement la Syrie. Alors est intervenu ce qu'on a appelé l'arrangement de 1842. On a établi alors pour les deux peuples qui habitent le Liban deux administrations distinctes.

Par un amendement au projet d'adresse de 1842, la chambre a refusé de s'associer à la responsabilité de l'arrangement qui avait prévalu. Le gouvernement, pressé par cette décision de la chambre, a persisté dans le système qu'il déclare avoir toujours été le sien, celui d'une administration unique et chrétienne; mais avec quelle timidité, avec quelle réserve! Vous pouvez tous le voir dans les pièces dont nous avons arraché avec tant de peine la communication. Dans l'une, le ministre des affaires étrangères recommande à l'un de ses agents de n'avancer aucune proposition qui soit de nature à mécontenter les autres puissances et à replacer la France dans l'isolement. Maintenant le concert si hâtivement rétabli, c'est là sa préoccupation constante. Ailleurs, il permet de faire entrevoir que les membres de la famille Chaab sont seuls capables de rétablir l'ordre en Syrie, mais sans les nommer! Sans les nommer, voilà où en est réduit notre diplomatie!

Il ne faut pas s'étonner après cela que notre consul, M. Poujade, réponde aux cheiks assemblés et qui réclament son appui : Je n'ai pas d'instructions, je ne puis rien faire, et qu'il les abandonne au patronage de l'Angleterre.

L'Angleterre a toujours montré une grande partialité en faveur des Druses, les persécuteurs des chrétiens, de ceux par qui peut

adroite chatouille son vieil amour-propre de mère; mais elle ne manqua pas tout d'abord de faire l'ignorante ou la modeste, et, après quelques façons, elle se jeta dans un océan de détails techniques de la meilleure grâce du monde, de trop bonne grâce peut-être.

En une demi-heure la commère eut déroulé sa kyrielle de recettes infaillibles, assurait-elle, pour faire un nouveau Samson de l'héritier des Peerybingle.

Dot écoutait-elle? Ma foi! c'était bien assez de tricoter, d'allaiter l'enfant, de fredonner, d'attiser le feu, de veiller le thé, de mettre le couvert, et de faire mille autres choses qui n'empêchaient nullement la bravade de commenter tout au long ses théories maternelles.

Bertha rentra, appuyée sur le bras de son père. Elle était pâle et rêveuse. Caleb fut machinalement s'asseoir au milieu de ses poupées et de ses outils; mais il n'eut pas l'idée d'y toucher. Il se trouvait là sans le savoir. Une seule pensée l'occupait, la douleur de sa fille; il n'entendait qu'une chose, le déchirant aveu de sa fille; il ne murmurait qu'une chose: J'ai tué le bonheur de ma fille.

Les ombres descendaient plus épaisses du haut des montagnes. Le jour blafard se mêlait aux ténèbres. Il était temps de prendre le thé; et Tackleton, qui avait à un éminent degré la mémoire... de l'estomac, rentra juste à propos.

Caleb ne put rien prendre; il avait un remords poignant de cette réalité fantastique éclose dans son amour de père. La pensée d'avoir trompé son enfant lui rongea le cœur; elle ravivait ses innocents remords.

Le deuil semblait planer sur tous ses muets convives. Dot elle-même, — c'est mon devoir de l'écrire, — Dot paraissait embarrassée et distraite; elle devenait rouge et pâle tour-à-tour; un rien la faisait tressaillir.

Les bonnes femmes qui attendent leurs maris ont-elles de ces répugnances? Non, non; cette inquiétude ne me semble pas naturelle.

Un bruit de roues, les pas d'un cheval, l'aboïement d'un chien... Serait-ce John? Eh! mais c'est Boxer qui jappe et gratte à la porte.

— Qui est là? demanda Bertha.

— Moi, dit le voiturier en levant le lognet.

— Vous n'êtes pas seul, reprit l'aveugle; il y a quelqu'un derrière vous.

— C'est, parbleu! vrai, dit John en riant. Approchez sans crainte, monsieur; vous serez le bienvenu.

Le vieux gentleman s'avança.

— Le connaissez-vous, Caleb? Vous lui prêterez bien une chaise jusqu'à notre départ?

— Il me fera l'honneur d'accepter.

— Excellente compagnie que ce camarade pour raconter ses petites affaires! Certes, j'ai de fameux poumons, mais il peut se flatter de les mettre à une rude épreuve, allez! Asseyez-vous, monsieur, ajouta John en élevant la voix. Tous amis ici, bien contents de vous voir.

Puis il reprit de sa voix naturelle :

— Une chaise au coin du feu, et laissez-le tranquille; ça lui fera plaisir. Bertha avait prêté une oreille attentive aux paroles du voiturier. Elle appela Caleb, et le questionna tout bas au sujet de l'étranger. Il lui en fit un portrait fidèle, sans rien embellir cette fois. Elle réfléchit, secoua la tête et ne se mêla plus à la conversation.

John, qui se sentait de joyeuse humeur et plus amoureux que jamais de sa femme, s'approcha d'elle, passa un bras autour de sa taille, et partit d'un brusque éclat de rire en lui désignant le vieillard. Dot baissa les yeux, je crois même qu'elle tremblait.

— Voyez! dit le mari. Ah! ah! ah! il vous adore, ce vieux bonhomme-là! Tout le long du chemin, il n'a été question que de vous. C'est égal, c'est un bon compagnon, et je l'aime bien.

— Il aurait pu choisir un meilleur sujet d'entretien, balbutia Dot en glissant un coup d'œil du côté de Tackleton.

— Un meilleur sujet, je n'en connais pas. Allons! à bas le paletot! à bas le chapeau! à bas les fourrures! Morbleu! je veux passer un bon moment au coin du feu. Votre serviteur très humble, mistress Fielding. Une petite partie à nous deux, hein? Dot, des cartes et de l'argent. Et un verre de bière, s'il en reste, petite femme.

Cette gracieuse invitation fut acceptée par mistress Fielding avec reconnaissance. La partie s'engagea. La maman manœuvrait en général consommé; John se laissait aller au beau sérieux de son partner, quand une main s'appuya sur son épaule.

— Mille pardons! dit Tackleton. Un mot, s'il vous plaît.

John entrevit sur ce laid visage quelque chose de diabolique qui le dérida, malgré lui, à se lever.

— Qu'est-ce donc? demanda-t-il, inquiet.

— Hum! j'en suis peiné pour vous. Parole d'honneur! c'est triste! Ah! je m'en doutais bien.

— Mais quoi donc?

— L'angoisse serrait violemment le cœur de John.

— Suivez-moi... Vous allez le savoir.

Le voiturier sortit avec lui sans ajouter un seul mot. Ils traversèrent une cour à la clarté des étoiles, et entrèrent par une porte bâtarde dans le bureau de Tackleton. Il y avait dans ce bureau une fenêtre qui donnait sur le magasin de jouets, ordinairement fermé aux approches de la nuit. Les lampes du magasin jetaient de pâles reflets qui, d'après un phénomène vulgaire, permettaient aux curieux de tout voir sans être vus.

— Un moment, dit Tackleton. Avez-vous la hardiesse de regarder à cette fenêtre?

— Pourquoi pas? répondit le voiturier.

— Un moment encore, dit Tackleton. Point de violence. Ce serait inutile et dangereux même. Vous êtes robuste, et un crime est si vite commis!

John le regarda en face, et recula d'un pas; il eut peur. Mais il surmonta cette émotion, et, d'un seul bond, il fut à la fenêtre. Alors il vit...

O sainte paix du foyer! Grillon confiant! Femme perfide! Il vit Dot seule avec le vieux gentleman, ou plutôt avec un jeune et beau garçon, qui tenait à la main les faux cheveux blancs qui lui avaient valu un si cordial accueil dans sa demeure désormais triste et désenchantée.

Elle semblait fort attentive aux propos que l'étranger lui glissait dans l'oreille. Il enlaça familièrement sa taille, et toutes deux firent quelques pas ainsi dans l'obscur galerie. Tout-à-coup elle s'arrêta, tourna la tête, — quel supplice! ces traits bien-aimés en charmaient un autre, — et John la vit ajuster les faux cheveux, marques d'une trompeuse vieillesse, sur le front du jeune homme, tout en riant de son rire coquet et argentin, comme si elle n'eût pas été coupable.

John serra les poings avec rage, comme s'il allait terrasser un lion; mais Tackleton l'observait moqueusement. Il se contenta. Il l'aimait encore, l'infidèle! Et, quand il voulut s'éloigner, il tomba sur une table, aussi faible qu'un enfant.

Enfin, il se leva, et il était fort occupé des paquets et du cheval, lorsque Dot entra dans la chambre et s'apprêta aussi à partir.

— Me voici, cher John, dit-elle. Au revoir, May. Bonne nuit, Bertha.

— Quoi! pas de honte! pas d'embarras! pas de remords! Elle osa les embrasser, être contente, et, sans rougir, les regarder en face. Oui, Tackleton la guettait dans l'ombre, et il en fut témoin.

Tilly passa et repassa devant celui-ci une douzaine de fois en psalmodiant un chant monotone, où il s'agissait de femmes mariées, de cœurs abattus et de pères qui trompent depuis le berceau jusqu'aux jeunes années.

— Tilly, passez-moi le petit, cria Dot. Bonsoir, Monsieur Tackleton. Eh bien! où est John?

— Il veut aller à pied en conduisant le cheval, répondit le marchand en aidant Dot à monter.

— A pied, la nuit! Est-il vrai, cher John?

John, la figure emmaillottée, fit brusquement un signe affirmatif. Tout le monde était en place, le cheval partit. Boxer, ignorant ce qui s'était passé, courait devant lui, derrière, en aboyant aussi joyeusement que jamais.

Tackleton fut galant jusqu'au bout. Il offrit un bras à mistress Fielding, l'autre à May, et les conduisit au logis.

Demeuré seul, le pauvre Caleb s'assit au coin du feu, près de Bertha. Le même remords dévastait son cœur; les mêmes paroles s'échappaient de ses lèvres : « J'ai tué le bonheur de ma fille! »

Les jouets, qu'on avait mis en mouvement pour amuser l'enfant, étaient rentrés depuis long-temps dans leur éternelle immobilité. Au milieu de l'imposante, ils ne semblaient plus les mêmes. Les poupées calmes et gaies, santes, les coursiers fringants, aux naseaux tendus, et toujours en galop, les vieux Cassandres bossus et cagneux, les grimaçants casse-noisettes, les hôtes de l'arche de Noé, tout ce monde de bois, de verre et de carton semblait stupide et pétrifié d'ébahissement d'avoir vu, dans la même

heure, Dot perfide et Tackleton adoré. (La suite au prochain numéro.)

maintenir et relever notre influence. Elle a fait payer par le les indémittés dues pour leurs pillages. Un agent, qu'elle sur les lieux pour étudier et faire connaître les deux races, plus à représenter les Druses comme bien supérieurs aux Ma- en courage, en intelligence, en tolérance religieuse. Oui, en tolérance religieuse de ces Druses, qui pillent, qui vantent les chrétiens.

Mais voici ce que je sais. Il a demandé à lord Cowley de se rendre en Angleterre, on lui a répondu par le plus amer, et l'ambassadeur anglais écrit à Londres, à la fin, que l'envoyé syriaque n'avait pas été plus heureux en France, qu'avec les diplomates de la Grande-Bretagne.

M. Guizot, ministre des affaires étrangères : Ce n'est pas sans avoir bien réfléchi que j'ai déclaré à la chambre qu'il m'était im- possible d'accepter aujourd'hui cette discussion.

M. Berryer me permettra de dire, et personne, j'en ai l'assu- rance, ne croira dans cette chambre que je fais cela pour éviter la discussion, que la discussion viendra quand elle sera oppor- tune, et alors aucune des assertions, aucune des idées qui viennent être portées à la tribune, ne restera sans être combattue et reçue, si je crois qu'elle a besoin de l'être.

M. Berryer dit qu'on se donne un trop grand avantage en accu- sant d'erreur ceux à qui on ne peut pas répondre.

M. Berryer rappelle que M. Guizot a dit qu'il était d'accord avec l'opposition, non sur les moyens, mais sur le but.

L'orateur croit qu'il n'est pas d'accord avec elle sur le but. L'opposition croit qu'il faut que notre influence ne cesse pas d'être respectée en Syrie, et qu'on y sache qu'elle n'a pas abdiqué. Il peut arriver en effet que ce peuple ne soit pas détruit et que l'ordre soit rétabli; mais il faut que la Syrie sache que notre protection lui a valu cette paix. L'Angleterre cherche un passage par la mer Rouge, la Russie cherche à s'étendre derrière la mer Noire. Il im- porte que la France maintienne sa volonté entre ces deux ambi- tions, et garde son ascendant en Syrie; il lui sera utile le jour où ces deux grandes ambitions se heurteront et voudront se satisfaire.

M. Guizot : J'ai toujours pensé qu'il y avait un double but pour nous en Syrie; il faut que la tranquillité règne en Syrie; il faut que les populations sachent que nous les aidons à l'obtenir. Je recon- nais ce double but et je le poursuis.

M. DE LAMARTINE, de sa place : Je ne dirai qu'un mot. M. Guizot m'a accusé d'avoir dit qu'il nous demandait le silence. Je n'ad- mettrai jamais qu'un gouvernement puisse demander le silence à une chambre française. Le sens de mes paroles était que M. le ministre refusait le dialogue qui est dans la nature du gouverne- ment représentatif. M. le ministre a dit qu'il avait poursuivi la pacification du Liban. Je lui poserai ce dilemme : ou bien il a cru dès le principe que l'unité du pouvoir dynastique était, au Liban, le *sine qua non* de l'ordre et du maintien de l'union, ou il ne l'a pas cru. S'il ne l'a pas cru, il était dans l'erreur, car il a reconnu lui-même depuis trois ans que ce remède était nécessaire; s'il l'a cru, par qui fera-t-on admettre qu'un gouvernement français, armé par les chambres d'un mandat si solennel et si puissant, n'ait obtenu que l'anarchie?

M. LE PRÉSIDENT : Ce débat est terminé, et nous continuons le vote du budget des finances.

La chambre vote la fin de l'état B et les articles où le chiffre total du budget se trouve fixé définitivement à la somme de 1 milliard 458,723,253 fr.

Quelques observations sont seulement échangées entre MM. de l'Espinasse et Lacave-Laplagne sur les pensionnaires de l'ancienne liste civile, lesquels M. de l'Espinasse voudrait qu'on dispensât d'apporter, chaque fois qu'ils touchent leur pension, un certificat d'indigence.

La chambre passe au scrutin sur l'ensemble de la loi du budget des dépenses.

En voici le résultat :

Nombre des votants	237
Majorité	119
Pour	210
Contre	27

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les réfugiés.

M. YAVIN lit le premier article de Vienne, qui garantit une représentation nationale à la Pologne. Il demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il croit que cette représentation existe. La réponse n'est pas douteuse. Le traité n'est pas exécuté. M. le ministre en poursuit-il l'exécution?

M. Guizot répond qu'il a fait toutes ses réserves, mais qu'on doit comprendre le sentiment qui lui impose le devoir de ne pas répondre.

M. SAINT-MARC GIRARDIN demande au ministre s'il a connaissance d'un traité dont les journaux allemands ont parlé, qui daterait du 15 avril 1846, qui est relatif à Cracovie, et par lequel les trois puissances, la Russie, la Prusse et l'Autriche, auraient supprimé les garanties de cette république, telles que le sénat et l'université, pour les remplacer par l'autorité d'un général autrichien.

M. Guizot n'a pas connaissance de ce traité.

M. DE TOCQUEVILLE prend la parole.

Il est quatre heures; la séance continue.

mais on n'entend pas!) Je ne veux pas, ai-je dit, entrer dans la discussion, mais je ne puis m'empêcher de m'étonner. Qui donc a demandé le silence à l'honorable préopinant? Est-ce que nous lui avons dit de se taire? Nous ne demandons le silence à personne. J'ai dit que je le garderais, moi, parce que c'était mon devoir, et en disant cela, j'ai accepté la position la plus délicate.

Le droit du gouvernement est de n'entrer dans une discussion que quand cela lui semble opportun et utile. Au commencement de cette session, j'ai parlé longuement de la Syrie dans une autre enceinte; cela était opportun. Aujourd'hui il est survenu de nouveaux faits qui m'imposent une autre conduite; je la tiendrai.

Hier on a produit bien des erreurs et des fausses appréciations; on en a produit bien davantage aujourd'hui, et M. de Lamartine a montré, je veux être poli, une complète méintelligence des faits. (Chuchotements.) Je puis me servir de cette expression. Tous les jours on accuse bien le gouvernement d'ignorance et de mauvaise foi sans que nous protestions. J'affirme seulement que la situation actuelle, en Syrie, n'est nullement celle de 1840; que l'Autriche n'a pas les tendances et les intentions qu'on lui suppose. Je le ferai voir plus tard, mais cela ne m'est pas permis aujourd'hui. (Murmures et rires.)

M. BERRYER dit qu'on se donne un trop grand avantage en accu- sant d'erreur ceux à qui on ne peut pas répondre.

M. Berryer rappelle que M. Guizot a dit qu'il était d'accord avec l'opposition, non sur les moyens, mais sur le but.

L'orateur croit qu'il n'est pas d'accord avec elle sur le but. L'opposition croit qu'il faut que notre influence ne cesse pas d'être respectée en Syrie, et qu'on y sache qu'elle n'a pas abdiqué. Il peut arriver en effet que ce peuple ne soit pas détruit et que l'ordre soit rétabli; mais il faut que la Syrie sache que notre protection lui a valu cette paix. L'Angleterre cherche un passage par la mer Rouge, la Russie cherche à s'étendre derrière la mer Noire. Il im- porte que la France maintienne sa volonté entre ces deux ambi- tions, et garde son ascendant en Syrie; il lui sera utile le jour où ces deux grandes ambitions se heurteront et voudront se satisfaire.

M. Guizot : J'ai toujours pensé qu'il y avait un double but pour nous en Syrie; il faut que la tranquillité règne en Syrie; il faut que les populations sachent que nous les aidons à l'obtenir. Je recon- nais ce double but et je le poursuis.

M. DE LAMARTINE, de sa place : Je ne dirai qu'un mot. M. Guizot m'a accusé d'avoir dit qu'il nous demandait le silence. Je n'ad- mettrai jamais qu'un gouvernement puisse demander le silence à une chambre française. Le sens de mes paroles était que M. le ministre refusait le dialogue qui est dans la nature du gouverne- ment représentatif. M. le ministre a dit qu'il avait poursuivi la pacification du Liban. Je lui poserai ce dilemme : ou bien il a cru dès le principe que l'unité du pouvoir dynastique était, au Liban, le *sine qua non* de l'ordre et du maintien de l'union, ou il ne l'a pas cru. S'il ne l'a pas cru, il était dans l'erreur, car il a reconnu lui-même depuis trois ans que ce remède était nécessaire; s'il l'a cru, par qui fera-t-on admettre qu'un gouvernement français, armé par les chambres d'un mandat si solennel et si puissant, n'ait obtenu que l'anarchie?

M. LE PRÉSIDENT : Ce débat est terminé, et nous continuons le vote du budget des finances.

La chambre vote la fin de l'état B et les articles où le chiffre total du budget se trouve fixé définitivement à la somme de 1 milliard 458,723,253 fr.

Quelques observations sont seulement échangées entre MM. de l'Espinasse et Lacave-Laplagne sur les pensionnaires de l'ancienne liste civile, lesquels M. de l'Espinasse voudrait qu'on dispensât d'apporter, chaque fois qu'ils touchent leur pension, un certificat d'indigence.

La chambre passe au scrutin sur l'ensemble de la loi du budget des dépenses.

En voici le résultat :

Nombre des votants	237
Majorité	119
Pour	210
Contre	27

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les réfugiés.

M. YAVIN lit le premier article de Vienne, qui garantit une représentation nationale à la Pologne. Il demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il croit que cette représentation existe. La réponse n'est pas douteuse. Le traité n'est pas exécuté. M. le ministre en poursuit-il l'exécution?

M. Guizot répond qu'il a fait toutes ses réserves, mais qu'on doit comprendre le sentiment qui lui impose le devoir de ne pas répondre.

M. SAINT-MARC GIRARDIN demande au ministre s'il a connaissance d'un traité dont les journaux allemands ont parlé, qui daterait du 15 avril 1846, qui est relatif à Cracovie, et par lequel les trois puissances, la Russie, la Prusse et l'Autriche, auraient supprimé les garanties de cette république, telles que le sénat et l'université, pour les remplacer par l'autorité d'un général autrichien.

M. Guizot n'a pas connaissance de ce traité.

M. DE TOCQUEVILLE prend la parole.

Il est quatre heures; la séance continue.

A Aubenas, samedi :  
Soie nouvelle 1<sup>re</sup> qualité, 50 25 à 50 90  
Soie vieille id., 50 25, 30 50 et 31  
Soie 2<sup>e</sup> choix, 26, 26 50 27, 28 et 28 50  
A Romans, vendredi dernier, il s'est fait quelques achats aux prix sui- vants :  
Soie fine de pays, 26 f. à 26 f. 50 c. le demi-kilogramme.  
Depuis notre dernier bulletin, le prix des cocons a un peu augmenté dans quelques localités :  
A Aubenas, ils se vendaient samedi dernier 4 f. 75 c. à 4 f. 85 c. le ki- logramme.  
Au Vigan, les prix se sont élevés jusqu'à 5 f. 9 c. et 5 f. 21 c.  
A Romans et à Valence, les prix sont toujours de 4 f. 50 c. et 4 f. 60 c., et pour quelques partis de choix 4 f. 75 c.  
A Marseille, les soies ont conservé la même position. Les prix demeurent stationnaires et les transactions sont toujours peu importantes pour toutes les qualités en général, à l'exception des Perse, qui ont obtenu quelques débouchés aux prix précédemment pratiqués.  
La consommation a été de 342 balles Perse, 15 f. 50 c. à 16 f. 50 c. le demi-kilogramme; 9 balles Perse, 13 f. à 13 f. 50 c.; 6 balles Beyrouthine, 12 f. à 12 f. 50 c.; 9 balles Castravan, 13 f.; 5 balles Antioche, 15 f.; 9 balles Selé, 17 f.; 6 balles Morée fine, 20 f.; 29 balles Baffa, 12 f. à 12 f. 75 c.; 5 balles Archipel, 14 f.  
— On nous écrit de Viviers :  
« M. Lagrenée, notre ambassadeur en Chine, venant dernièrement de Marseille, à l'expiration de sa quarantaine, a laissé à Pierrelatte une boîte à l'adresse de M. de Lafarge, de Viviers. Cette boîte contient des graines de vers à soie recueillies dans diverses contrées du céleste empire. M. de Lafarge s'est empressé de les faire éclore, et, quoique la saison soit très avancée, il ne désespère pas de mener à bien cette récolte curieuse et tar- dive, au moyen de sa magnanerie à la Darcet. Nous rendrons compte in- cessamment du résultat. »  
(Courrier de la Drôme.)

**Nouvelles Etrangères.**  
ESPAGNE.

Les journaux de Madrid du 10 se bornent à annoncer l'arrivée dans cette ville du colonel septembriste César Vasconcelhos, lequel vient solliciter du gouvernement les dispositions convenables pour que les émigrés portugais du dépôt de Tolède puissent rentrer dans leur patrie et profiter de l'amnistie que vient de leur donner la ré- volution par l'organe de dona Maria. Le colonel et ses camarades se trouvaient en Espagne depuis 1842. Les nouvelles de Portugal man- quent de nouveau; les justes ont, à ce qu'on apprend, déclaré qu'el- les ne se dissoudraient qu'après la réunion des cortès qui aura lieu en septembre. La femme de Cabral a quitté Lisbonne le 4 à bord du paquebot anglais *Queen*, qui l'a conduite à Cadix.

— Nous recevons les journaux de Barcelonne du 12. La nouvelle d'un mouvement dans la Haute-Catalogne, que nous avions donnée hier, s'est pleinement confirmée.

D'après les dépêches du commandant général de la province de Gérone, le 9, à cinq heures du matin, une bande composée d'émig- rés et de réfractaires, sous les ordres de don Ramon Barrera, ex- capitaine des corps-francs, a franchi la frontière et est entrée à Ba- nolas. Après s'être grossie des jeunes gens destinés à la *quinta*, cette petite troupe, à laquelle une crue du Fluvia barrait le chemin, est allée chercher un gué à Torn pour continuer sa marche sur Olot. Une autre bande, bien inférieure en nombre, commandée par un aide- de-camp de Zurbano, s'est présentée à Albana, village du district de Figueres; mais, d'après l'*Indépendant*, il paraît que, trois jours après, c'est-à-dire le 12, celle-ci est rentrée en France par la Ma- nera.

On ignore sur quelles données Barrera a fait sa tentative, mais celle-ci paraît sérieuse, si nous en jugeons par l'entrée en campagne de Breton, qui avait établi le 10 son quartier général à Calella, et par les dispositions du chef politique de Gérone, Carlos Laucler, qui, par un *bando*, rend les alcaldes responsables sur leurs biens personnels des réquisitions que pourraient pratiquer les insurgés vis-à-vis des fonds publics. L'état de siège, stéréotypé en Catalogne, rend inutile tout autre luxe de mesures répressives. Les proclamations des prononcés se terminent par : *A bas le système tributaire! à bas les quintas!* Barrera a bien choisi son temps, au surplus, car les opérations pour ces dernières ont commencé le 9 dans la province.  
(Emancipation.)

**Bulletin de la Bourse de Paris du 16 juin 1846.**

La bourse a été très-calme. Le 3 0/0, avant l'ouverture, s'est fait à 83 03, et il a ouvert au parquet à ce prix. Il est monté d'abord à 83 15, et on a même fait dans la coulisse 83 15 et 17 1/2, puis il est retombé à 83 10, et il a fermé au parquet à 83 15. Dans la coulisse, il est resté demandé à 83 10. Il y a eu peu d'affaires. Aucune nouvelle n'a circulé.

Les spéculations sur les chemins de fer n'ont pas été très animées, la plu- part des personnes qui s'en occupent n'étant pas encore de retour des fêtes auxquelles a donné lieu l'inauguration du chemin de fer du Nord.

Trois pour cent	83	CHEMINS DE FER	
Quatre pour cent	106 25	Saint-Germain	1060
Quatre et demi pour cent	110	Versailles (rive droite)	»
Cinq pour cent	120 10	Paris à Orléans	1250
Emprunt de 1844	»	Paris à Rouen	»
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	99 5/8	Avignon à Marseille	»
Cinq pour cent belge	»	Strasbourg à Bâle	220
Cinq pour cent napolitain	»	Orléans à Vierzon	»
Récépissés Rothschild	102 63	Orléans à Bordeaux	600
Cinq pour cent romain	100	Amiens à Boulogne	»
Cinq pour cent portugais	»	Montreuil à Troyes	585
Trois pour cent espagnol	38	Bordeaux à la Teste	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais	»	Chemin du Nord	735
Banque de France	3490	Dieppe et Fécamp	415
Comptoir Ganneron	»	Paris à Strasbourg	502 50
Banque belge	»	Tours à Nantes	515
Caisse Lafitte	1213	Paris à Lyon	538 75
Obligations de Paris	1420	Lyon à Avignon	512 50

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 juin.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime d. 10.	»	»	»	»	877 50	»
Paris à Orléans prime d. 10.	»	»	1246 25	»	885	883 75
Paris à Rouen prime d. 10.	»	»	»	»	1246 25	1245
Orléans à Vierzon prime d. 10.	»	»	»	»	1013 75	»
Bordeaux à Orléans prime d. 10.	»	»	»	»	»	1021 25
Strasbourg à Paris prime d. 10.	»	»	»	»	650	»
Tours à Nantes prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon prime d. 10.	»	»	»	»	735	733 75
	»	»	»	»	»	740
	»	»	»	»	537 50	537 50
	»	»	»	»	»	»

**Chronique.**

On lit dans le *Patriote* de Châlon qu'un ours danseur, mal mu- selé, s'est jeté sur un sous-officier du 13<sup>e</sup> de ligne et lui a enfoncé ses dents profondément dans le bras. Nous pensions que depuis quelques années nous n'avions plus en France d'ours danseurs, de chiens savants, de chameaux intéressants, etc.; qu'on avait enfin purgé la France de ces industriels de place publique et de grandes routes qui pour la plupart, quoique munis des meilleurs certificats, ne jouissent pas d'une excellente renommée. A Lyon, nous n'en avons plus; on nous a aussi débarrassés des jeux d'orgues. Pour- quoi n'en fait-on pas autant à Châlon? N'est-ce pas encourager la paresse, et pis encore, que de tolérer certaines professions qui ne sont souvent qu'un prétexte pour se livrer à des actes coupables? On n'est pas libre de faire, pour gagner sa vie, des choses qui sont contraires à l'ordre et à la sécurité publique; il serait bien temps enfin qu'on débarrassât toutes les localités, grandes et petites, de certains industriels nomades qui les exploitent de diverses ma- nières.

**BULLETIN DES SOIES.**

Nos marchés de soies grèges de la Drôme et de l'Ardèche sont encore peu fournis à cause des travaux de la récolte des cocons qui ne sont pas to- talement terminés.

Il a déjà été apporté sur les marchés de l'Ardèche quelques partis de soie nouvelle qui s'est vendue aux prix cotés ci-après :

A Joyeuse, mercredi dernier :  
Soie nouvelle 1<sup>re</sup> qualité (le demi-kilogramme), 50 85, 51 et 51 50  
Soie vieille id., 29 90, 30 et 30 85  
Soie 2<sup>e</sup> choix, 25 45, 26, 27, 27 50 28 et 28 50

(Correspondance particulière du Courrier.)  
Séance du 16 juin.  
PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.  
La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses.  
M. DE LAMARTINE a la parole sur les affaires de la Syrie.  
Il faut, dit-il, une grande conviction pour aborder la tribune après le refus de M. le ministre de répondre aux orateurs. J'avoue qu'il ne m'a jamais semblé que la parole sincère, grave, mesurée, soit nuisible à la prudence humaine. Nous n'avons rien à voiler de nos sentiments, et le gouvernement représentatif qui implore le silence d'un gouvernement qui manque à sa nature, et qui abdique les moyens les plus efficaces pour son ascendant.  
M. de Malleville vous a montré avec son talent ordinaire les incohérences de notre politique en Orient. Mon but n'est pas de faire ressortir de nouveau ces inconséquences, ces tâtonne- ments; je veux me livrer à quelques considérations sur la situa- tion actuelle de la malheureuse Syrie. Vous vous souvenez de ce qu'était l'Orient en 1840. Sous les coups de la politique des quatre puissances qui nous avaient exclus, l'empire d'Orient était menacé d'un immense démembrement; un de ces démembrements était la Syrie, empire véritable, qui puise son importance non dans sa si- tuation géographique, mais dans son admirable population, formée de Druses et de Maronites, constituant une double unité sous le gouvernement de l'émir Béchir. On s'est trompé quand on a peint les Druses comme étant de tout temps les ennemis des Maronites. Cette inimitié n'existe que depuis peu de temps; autrefois ces deux races vivaient dans une parfaite intimité. Les Druses sont faciles à assimiler toutes les religions; ils sont remarquables par leur tolé- rance. C'est la politique de l'Angleterre et celle du Divan qui ont ensemé le mal qu'on déplore aujourd'hui; c'est depuis 1840 qu'on a vu les femmes outragées, les hommes, les enfants massacrés; c'est depuis 1840 qu'on a vu 96 couvents incendiés (et les couvents de Syrie, en Syrie, sont de véritables villages), 45 villages démolis. Les lettres authentiques de scheiks druses et maronites m'ont ra- conté ces désastres, la désolation dans le cœur, et en prédisant l'effacement prochain de ce double peuple.  
Laissez-vous exterminer l'une par l'autre les deux races? Quel est le droit du cabinet français, comme le droit des gens, en Syrie? De maintenir le *statu quo* en Syrie, le *statu quo* d'avant 1840. Eh bien! si nous devons boire la dernière goutte de la lie de la coupe de 1840, si nous devons épuiser cette lie, que ce ne soit point du sang d'un peuple qui nous avait toujours eu pour ami.  
M. de Lamartine lit des lettres de M. de Metternich où cet homme d'état proteste contre les paroles de M. Guizot qui avait dit d'être d'accord avec lui sur la politique de la Syrie. M. de Metternich se range à l'avis de l'Angleterre. Et pourquoi? parce qu'il a voulu ainsi obtenir de l'Angleterre des pleins pouvoirs pour exercer exclusivement sa domination en Italie.  
L'orateur, après quelques nouvelles considérations, termine ainsi :  
J'ai voulu faire retentir une faible part des sentiments de mon pays. Je comprends que dans les questions d'intérieur nous nous divisons sur le plus ou le moins de liberté, de monarchie que nous avons, sur le désir des uns de marcher en avant, sur la mar- che rétrograde des autres. Mais quand il s'agit de ces cabinets eu- ropéens, du respect que la France doit savoir imprimer pour son nom, alors il n'y a, il ne doit y avoir ni plus ni moins, dans les questions, que la France tout entière, que notre nationalité tout entière, et personne n'a le droit d'abdiquer une part quelconque de cette indissoluble unité qui est la France.  
Toutes les fois qu'une affaire de cette nature s'est produite dans le monde, on nous a demandé le silence. Pour la Pologne, quand elle a été étouffée dans son sang, on nous l'a demandé; on nous le demande encore, dans quelques jours, pour l'Italie, vers la- quelle nous voyons se lever les baïonnettes de l'Autriche. On nous le deman- de pour ces malheureux Maronites coupables d'avoir espéré d'avoir prononcé votre nom. (Mouvement.) Et qu'y a-t-il de si grave dans ce silence? Un jour viendra où vous direz : Vous pou- vez plus de questions, plus de dangers! Non, il n'y a plus de questions, parce qu'il n'y aura plus de peuple, plus de difficultés! (Vive sensation.)  
En Orient, je n'ai songé, en parlant, qu'à mon pays et à sa gran- deur, en France, en Afrique, partout je n'ai vu que la grandeur de mon pays, et voilà pourquoi les cabinets ont tour à tour mon appui. Que la France élève aujourd'hui sa voix, elle n'abandonnera jamais ni son influence, ni son nom, ni sur- tout sa dignité, et si la Syrie doit périr, que la responsabilité en soit sur qui de droit, et que le cri du sang qui sortira de la France, ne retombe, non sur la France, mais sur le monde.  
M. Guizot, de sa place : J'ai dit hier... (On n'entend pas!) J'ai dit de parler de ma place comme les autres orateurs... (Oui,

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend partout dans toutes les pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 43, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MUSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande Rue, 1.

A M. le rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Je viens réclamer de votre obligeance de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro la lettre suivante, que j'adresse à la Tribune Lyonnaise :

« Monsieur le rédacteur,

« Vous avez inséré dans votre numéro du mois de juin un article que je ne puis laisser sans réponse.

« Le sieur Esprit n'est nullement breveté pour un battant, et lui qui ne craint pas de s'accuser d'avoir surpris la religion de M. le président du tribunal civil, devrait me dire comment qualifier sa demande de brevet du 30 septembre 1839, où il a fait entrer trois objets sans description ni dessin. C'est là que nous trouvons le battant à ressorts élastiques, battant qui n'a commencé à voir le jour que depuis que le sieur Esprit et le sieur A. Mosnier sont parvenus, au moyen d'usurpation de titre illégal et de manœuvres frauduleuses, à faire confondre au public leur battant justement ignoré avec le battant-régulateur par moi créé, qui jouit déjà d'un grand succès dans la fabrique.

« Le brevet demandé par le sieur Esprit le 30 septembre 1839, entaché de nullité dès sa naissance, avait pour principal objet, non pas le battant qu'il avait dénommé battant à ressorts élastiques, mais un remède à mailles mobiles. Le sieur Esprit, après s'être convaincu de son impuissance à faire valoir les droits qui pouvaient résulter d'un brevet, s'est empressé de les abandonner au domaine public. (Voyez Brevets en déchéance, vol. 54, f. 354, brevet n° 6798). Comment sérieusement le sieur Esprit peut-il me donner le nom de contrefacteur?

« Mon brevet a été pris pour un battant régulateur tout différent du sien, et qui remplit toutes les conditions exigées par la loi du 5 juillet 1844 pour être susceptible de brevet. Le sieur Esprit, qui depuis 1839 n'avait pu mettre le sien au jour, attend que le mien prenne faveur pour lui donner mon titre de battant-régulateur, et le frapper en même temps du cachet de breveté. (Délit prévu et puni par l'art. 33 de la loi du 6 juillet 1844.) J'ai dû alors intervenir pour empêcher qu'il ne surprenne plus long-temps la bonne foi des chefs d'atelier. Que les sieurs Esprit et A. Mosnier se rassurent : j'ai si peu l'intention de priver la fabrique du mérite de leur invention, qui appartient à tout le monde, que je préviens ces mêmes chefs d'atelier que je leur fournirai les battants du système Esprit à deux francs meilleur marché que le sieur A. Mosnier; et, comme en paroles on dit beaucoup et l'on prouve peu, c'est à l'ouvrage que j'attends ces messieurs.

« Que le sieur Esprit monte un battant 4/4, 5/4, 6/4 ou 7/4, à son choix, d'après son système, je lui offre une prime de mille francs s'il parvient, non à faire mieux, mais aussi bien qu'un de mes battants-régulateurs du même calibre.

« Quant à leur demande en déchéance de brevet, s'ils avaient consulté les art. 2, 16 et 18 de la loi du 5 juillet 1844, ils se seraient évités la peine de m'attaquer sur ce point.

« La saisie de constatation, non interruptive de travail, que j'ai fait pratiquer au préjudice des sieurs Esprit et A. Mosnier, a été provoquée par ces derniers. Le sieur Esprit usurpait le nom de mon battant; il se disait breveté pour l'invention du battant-régulateur; il affichait et affiche encore cette enseigne sur sa porte; il employait, pour fabriquer des battants, A. Mosnier, qui est le frère de Michel Mosnier, à qui j'ai confié la fabrication des miens. Mon dépôt est rue du Commerce; le sieur A. Mosnier arrêteait les chefs d'atelier et ouvriers qui se rendaient chez moi, se disant mon fabricant, les engageant à se servir chez lui, où ils trouveraient un rabais sur les prix, voulant leur prouver ainsi qu'il y avait économie de temps et d'argent à ne pas aller rue du Commerce.

« J'ai dû, d'après tous ces faits, faire procéder à la saisie de constatation dont il s'agit, pour me convaincre et pour convaincre le public de la vérité, et anéantir la concurrence illégale et déloyale que me faisaient les sieurs Esprit et A. Mosnier, par des moyens qui ne sont, il faut l'avouer, que le produit d'un Esprit peu inventif et mal tourné.

« Du reste, j'attends avec confiance la décision du tribunal; elle fera connaître le droit et le mérite de chacun.

« Je vous prie de vouloir bien insérer ma réponse dans votre prochain numéro, et veuillez recevoir mes sincères salutations.

« Par procuration de G. COLLET,

« G. CHAUMETTE, 22, rue du Commerce.

« Lyon, le 15 juin 1846. »

Etude de M<sup>e</sup> Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.

VENTE EN BLOC,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1,

AU SAMEDI VINGT JUIN 1846, A DIX HEURES DU MATIN,

D'UN FONDS DE RESTAURATEUR

Situé à Lyon, galerie de l'Hôtel-Dieu.

Exploité par le sieur Pierson,

ADJUDICATION AU 20 JUIN 1846,

à dix heures du matin.

Le fonds à vendre comprend :

1° La subrogation au bail des lieux ;  
2° La clientèle et l'achalandage attachés audit fonds ;

3° Les meubles, effets mobiliers, marchandises et agencements ordinaires d'un fonds de commerce de la nature de celui qui est mis en vente, tels que tables, glaces, chaises, comptoir, rayonnages, batterie de cuisine, linge de table, etc., ainsi que le tout est plus amplement décrit au procès-verbal de saisie annexé au cahier des charges.

La vente a lieu en vertu d'une ordonnance de référé rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon le dix-neuf mai 1846, enregistrée et expédiée.

La mise à prix sera annoncée par la première enchère.

Si la vente en bloc ne peut pas avoir lieu faute d'enchérisseurs, il sera procédé immédiatement, dans les lieux mêmes où s'exploite ledit fonds de commerce, à la vente en détail, par le ministère d'un commissaire-priseur, des meubles, effets mobiliers, agencements et marchandises dont s'agit, et des effets mobiliers de la partie saisie non compris dans la vente en bloc.

Signé GROZ, avoué.

NOTA. S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Groz, avoué, et pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> Laforest, notaire, en l'étude duquel il est déposé. (1918)

Etude de M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n° 17.

Adjudication volontaire en un seul ou deux lots

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue de Jussieu, n. 17.

Le jeudi vingt-cinq juin mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Morand, il sera procédé, par la voie des enchères, à la vente de la maison dont il s'agit, laquelle présente un placement de fonds très avantageux.

Pour plus amples renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand. (4033)

A AMODIER séparément pour plusieurs années. — Pour entrer de suite en jouissance, Deux Appartements appartenant à M<sup>lle</sup> de Piellat, indépendants l'un de l'autre, situés près l'église, sur la commune de Saint-Symphorien-d'Annelles, canton de la Chapelle-de-Guinchay, arrondissement de Mâcon, à un demi-kilomètre du port de Saint-Romain, lieu où débarquent les bateaux à vapeur sur la Saône, à douze kilomètres de Mâcon, à cinq minutes de marche de la route royale de Paris à Lyon, et devant avoir, sur un point très rapproché, un chemin de fer dans la même direction. L'un de ces appartements, fraîchement décoré et agencé, se compose de salon, chambres à coucher, cabinet, salle à manger, cuisine, cave, grenier et deux parterres; avec une belle vue en matin sur jardin, prairie et la Saône. L'autre appartement, moins considérable et sans décorations, sera loué à un prix modique.

S'adresser, pour traiter, à M. le curé de ladite commune de Saint-Symphorien; ou à M. Michel Renaud, propriétaire à Chénas (Rhône), près Romanèche. (660)

A VENDRE un Fonds d'Hôtel

agencé tout à neuf, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Lyon. On facilitera pour le paiement, moyennant bonne caution.

S'adresser petite rue Mercière, 2. (622)

## CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE.

MM. les porteurs d'actions du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, inscrites à Lyon sur le grand-livre de l'Omnium, sont prévenus que le septième dixième vient d'être appelé par la Compagnie, et qu'il est exigible à partir du 20 juin courant. En conséquence, lesdits porteurs sont priés de faire de suite ce versement (soit 50 francs par action) à la caisse de l'Omnium, port Saint-Clair, n. 26, de dix heures à trois heures. L'intérêt de 5 0/0 est dû pour chaque jour de retard. (1482)

## CHEMIN DE FER DE LYON A AVIGNON.

COMPAGNIE TALABOT.

MM. les actionnaires sont invités à déposer leurs titres dans les bureaux de la Compagnie, grande rue des Feuillants, 7, à partir du 20 juin, de neuf heures à deux heures, pour en obtenir le règlement et la liquidation. (1480)

## COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIER, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à Mâcon, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens, à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

## COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens, et les premiers met. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., et est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrièr; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

## DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

Etude de M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

A VENDRE Une pharmacie établie dans un bon quartier de Lyon et offrant un bénéfice assuré. S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> Thiaffait. (3321)

AVIS. Un professeur d'écritures, ayant enseigné pendant plusieurs années dans un pensionnat, demande un emploi. S'adresser à M. Gaudiot, papetier, place Lévis. (659)

AVIS. Le syndic de la faillite Roland rappelle au public que la vente du fonds de café situé cours Lafayette, 8, aux Brotteaux, aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, place Saint-Pierre, 10, le lundi 22 du courant, à dix heures du matin. (1484)

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du jeudi 18 juin courant, le cabinet de M. Ravier, arbitre de commerce, actuellement rue Clermont, 1, au 4<sup>e</sup>, sera transféré rue de l'Arbre-Sec, 34, maison Morand, 2<sup>e</sup> escalier, au 1<sup>er</sup>. Les ateliers de M<sup>me</sup> Ravier, faiseuse de corsets, auront le même transfert. (1479)

## DEPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, M. Bouvier; à Roanne, M. Mercier; à Charolles, M. Bert; à Châlon, M. Rascol; à Bourg, M. Villard; à Vienne, M. Mermet; à Valence, M. Collet, tous pharmaciens. (4998)

## AVIS.

Un concours pour les emplois de chirurgiens-élèves sera ouvert le 25 août prochain dans les hôpitaux militaires de Lyon, Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Besançon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Lille, Bastia, Bayonne et Perpignan.

Les candidats qui voudront s'y présenter devront se faire inscrire à l'intendance militaire de celle de ces villes où ils désirent concourir; ils y trouveront le programme des conditions exigées. A Lyon, les déclarations seront reçues par M. de Pontbriant, sous-intendant militaire, place Louis XVIII, n. 13. (1483)

Le sous-intendant militaire, DE PONTBRIANT.

A VENDRE pour cause de départ. — Deux perroquets mâle et femelle, parlant très bien, et ayant déjà pondu à Lyon. Les personnes qui désirent les voir peuvent s'adresser rue de la Sphère, 7, au 3<sup>e</sup>. (658)

A CÉDER pour cause de maladie, fonds de commerce de chapeaux de paille, gros et détail, bien achalandé. S'adresser à M. Glénard, petite rue Mercière, n° 5, au 2<sup>e</sup>. (619)

A VENDRE de suite pour cause de décès, un ancien fonds d'épicerie et buvette, situé rue de la Citadelle, 4, Tapis de la Croix-Rousse. S'y adresser. (655)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A VENDRE pour cessation de commerce, un fonds de café ayant billard moderne, quatorze tables de marbre blanc, huit glaces, un comptoir. La location est très modérée. — Prix : 4,000 fr.

Un fonds de vinaigre ayant six lits garnis. — Location : 370 f. — Bail : cinq ans. — Prix : 1,250 f. S'adresser audit sieur Barbollat, chargé de la vente et de l'achat d'un grand nombre de propriétés et fonds de commerce de toutes professions. (656)

A VENDRE Cabinet de lecture situé sur la place Louis XVI, aux Brotteaux.

A VENDRE DE SUITE Une fontaine en cuivre avec finissage servant à la fabrication du bouton tibis. S'adresser, pour le tout, à M. Revollier, monté du Chemin-Neuf, n. 9. (662)

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, l'étude de M<sup>e</sup> PIGNARD, avoué, successeur de M<sup>e</sup> PRÉ, avoué, actuellement rue Saint-Jean, n. 27, sera transférée quai de la Baleine, n. 18, au 1<sup>er</sup>. (1481)

## MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION. M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

## CAPSULES DE RAQUIN.

Elles sont approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux Capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents et chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt à Lyon, chez MM. LARDET, place de la Préfecture, MALIGNON, rue Mercière, et à la PHARMACIE DES CÉLESTINS. (4716)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.